DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS CANTON DU BOURGET



REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE DUGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept du mois de mai , à 19 heures 07, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 mai 2015, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS: M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, , Mme. Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Gérald BORDES, Mme Khadija ID HAMOU, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES:

M. Thierry PICHOT-MAUFROY représenté par Mme Martine GESELL Mme Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL Mme. Janine LOPEZ représentée par M. Faouzi GUELLIL Mme Sarah BOUZID représentée par M. Robert ANDRE

ABSENTS:

M. Fradiques MENDES-FERREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Line BOUCHAUT

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 27 mai 2015 et nomme Marie-Line BOUCHAUT en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire rend hommage, en cette journée nationale de la Résistance, aux membres de la Résistance et notamment, à mesdames Geneviève DE GAULLE - ANTHONIOZ et Germaine TILLION ainsi qu'à messieurs Pierre BROSSOLETTE et Jean ZAY, inhumés ce jour

Monsieur France BOULAY arrive en séance à 19h09 durant le discours de monsieur le Maire.

L'ensemble de l'assemblée, à la demande de monsieur le Maire effectue une minute de silence.

Monsieur Michel DELPLACE prolonge l'hommage aux membres de la Résistance, dans leur intégralité, au travers d'un discours.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

+ Décision n° 2015/17 en date du 08/04/2015 :

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public à l'association « Union Sportive Dugny »

+ Décision n° 2015/18 en date du 08/04/2015 :

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public à l'association « Union Sportive Dugny »

+ Décision n° 2015/19 en date du 09/04/2015 :

Contrat de services PLATINE pour la maintenance du classeur rotatif du Centre Municipal de Santé

+ Décision n° 2015/20 en date du 14/04/2015 :

Contrat d'entretien et de maintenance des bouches et poteaux incendie

+ Décision n° 2015/21 en date du 14/04/2015 :

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public à l'association « Sporting Club Dugnysien »

+ Décision n° 2015/22 en date du 14/04/2015 :

Contrat portant sur la réfection de trois courts de tennis en terre battue

+ Décision n° 2015/23 en date du 20/04/2015 :

Contrat de concession de droit de représentation d'un spectacle : Représentation de l'artiste KAMEL LE MAGICIEN le 5 décembre 2015

+ Décision n° 2015/24 en date du 27/04/2015 :

Convention de partenariat entre la Ville et l'organisme ISM Interprétariat portant sur l'organisation d'une permanence d'écrivain public au sein du Centre social municipal

+ Décision n° 2015/25 en date du 27/04/2015 :

Convention de partenariat entre la Ville et l'organisme 'Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Seine-Saint-Denis' (CDAFAL) portant sur l'organisation d'une permanence juridique d'accès au droit et de défense du consommateur au sein du Centre social municipal

+ Décision n° 2015/26 en date du 27/04/2015 :

Convention de partenariat entre la Ville et l'association CRESUS portant sur l'organisation d'une permanence traitant des problèmes d'endettement et de surendettement au sein du Centre social municipal

+ Décision n° 2015/27 en date du 27/04/2015 :

Séance de vaccinations publiques et gratuites : Renouvellement de la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis

+ Décision n° 2015/28 en date du 28/04/2015 :

Convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 entre la Ville l'association Comité d'aide au personnel communal (CAPC)

+ Décision n° 2015/29 en date du 05/05/2015 :

Contrat de service HELP LINE pour la maintenance du terminal de paiement du Centre Municipal de Santé

+ Décision n° 2015/30 en date du 05/05/2015 :

Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la cantine du groupe scolaire Langenvin/Wallon

+ Décision n° 2015/31 en date du 05/05/2015 :

Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC

+ Décision n° 2015/32 en date du 07/05/2015 :

Convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 entre la ville et l'association Sporting Club Dugnysien (SCD)

+ Décision n° 2015/33 en date du 12/05/2015 :

Mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la cantine du Groupe Scolaire Langevin/Wallon

+ Décision n° 2015/34 en date du 12/05/2015 :

Contrat de prestation de prestation de services entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale Le Bourget- Grand Paris

+ Décision n° 2015/35 en date du 12/05/2015 :

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public au bénéfice d'un administré

Création du groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des bâtiments de la ville de Drancy, de la ville de Dugny et de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget

Présentation par monsieur le Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE les termes fixés par la convention constitutive du groupement de commandes entre les Villes de DRANCY et de DUGNY, et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget pour la passation d'un marché portant sur des prestations d'entretien, de réparation et d'amélioration des bâtiments de la Ville de Drancy, de la Ville de Dugny et de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ainsi que tous documents s'y rapportant.
- PRECISE qu'en sa qualité de coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de la Ville de Drancy est autorisé à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- DIT que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement
- **DIT** que les dépenses inhérentes au marché seront réglées sur les crédits inscrits au budget communal des villes de Drancy et de Dugny, et au budget de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget, pour leur part respective sur les exercices budgétaires concernés.

Délibération n° 2015/49

Demande de soutien financier auprès des Aéroports de Paris pour la réalisation de travaux d'insonorisation au sein du groupe scolaire Langevin/Wallon

Présentation par monsieur Michel CLAVEL.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès des 'Aéroports de Paris' dans le cadre de travaux d'insonorisation du groupe scolaire Langevin Wallon.
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la dite demande d'aide financière auprès des 'Aéroports de Paris'.

Réserve parlementaire su Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2015

Présentation par monsieur le Maire.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'affectation du montant proposé dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Philippe Dallier au titre de l'année 2015, au financement des travaux de réhabilitation et d'extension du réfectoire du groupe scolaire Langevin Wallon
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire du Sénateur Philippe Dallier au titre de l'année 2015.
- PRECISE que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la ville.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2015/51

Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la réhabilitation du terrain d'honneur du complexe sportif Alain Mimoun

Présentation par monsieur Quentin GESELL.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions après de la Fédération Française de Football, dans le cadre du projet Horizon Bleu 2016, pour le financement de la réhabilitation du terrain d'honneur du complexe sportif Alain Mimoun.
- PRECISE que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la ville
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès la notification de la Fédération Française de Football, par procédure budgétaire

Délibération n° 2015/52

<u>Séîsme au Népal : Subvention exceptionnelle à « Action contre la Faim »</u>

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de l'association 'Action contre la faim', au titre de l'aide humanitaire d'urgence
- SOUHAITE que l'usage de cette subvention soit orienté vers l'aide aux victimes du séisme ayant frappé le Népal, le 25 avril dernier
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Délibération n° 2015/53

Renouvellement de la convention de prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement relative à une prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement/ Aide spécifique rythmes éducatifs », ci-annexée
- DIT que les crédits de recette seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune

Délibération n° 2015/54

Budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour l'année 2015 : Participation des communes des départements de la Petite Couronne

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- PREND ACTE de l'objet des participations mises à la charge de la Ville de Dugny au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
- PREND ACTE qu'en application de son poids démographique, la quote-part prévisionnelle de la Ville est arrêtée à 168 067 euros.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Délibération n° 2015/55

Demande de soutien financier auprès du Conseil général de Seine-Saint-Denis pour des travaux de réhabilitation du Multi-accueil

Présentation par madame Ana PEREIRA,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil général de Seine-Saint-Denis dans le cadre de travaux de mise en conformité et de réhabilitation des locaux du Multi-Accueil
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la dite demande d'aide financière auprès du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Délibération n° 2015/56

Dénomination du Centre social

Présentation par madame Séverine LEVE

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE de cette méthodologie de détermination du nom du Centre social municipal, favorisant ainsi la participation des habitants.
- APROUVE le choix des participants qui s'est porté sur le nom « Arc-en-Ciel »
- DIT que le Centre social municipal est alors désormais dénommé :

Arc-en-Ciel

Délibération n° 2015/57

Convention de partenariat pour l'ouverture d'une consultation d'addictologie au sein du Centre municipal de santé

Présentation par madame Ana PEREIRA

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat établie en vue de l'ouverture d'une consultation d'addictologie au sein du Centre municipal de Santé.
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée, annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférent et à intervenir.

Délibération n° 2015/58

Actualisation des tarifs de prothèses dentaires et d'orthodontie pour le Centre municipal de santé

Présentation par madame Ana PEREIRA.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la revalorisation des tarifs de prothèse dentaire et d'orthodontie telle que proposée.
- PRECISE que les nouveaux tarifs de prothèses dentaires et d'orthodontie sont annexés à la présente délibération.
- **INDIQUE** que les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} juin 2015 (date du devis dentaire faisant foi)
- DIT que les recettes seront inscrites au budget de la ville.

Délibération n° 2015/59

Frais de scolarité 2015/2016 : Participation des communes extérieures

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE au titre de l'année scolaire 2015/2016 les frais de fonctionnement et de scolarité d'un élève Dugnysien en cycle maternel à 1764 €, et en cycle élémentaire à 1332 €
- FIXE la contribution des communes de résidence pour les enfants accueillis au cours de l'année scolaire 2015/2016 à :
 - 1764 € par enfant en cycle maternel
 - 1332 € par enfant en cycle élémentaire
- **RECONDUIT** les accords, dits de « gratuité réciproque », qui peuvent intervenir avec les collectivités d'accueil lorsque les flux de scolarisation hors résidences se compensent
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la scolarité sur Dugny d'enfants de communes extérieures:
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits en section de fonctionnement des budgets 2015 et 2016 de la ville, par actes comptables et budgétaires.

Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat 'Institution Sainte-Marie du Bourget' pour l'année scolaire 2015/2016

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE,

- FIXE la contribution financière de la Ville de Dugny au titre de l'année scolaire 2015-2016 à un forfait de 752 € par élève dugnysien, pour forfait d'externat lié aux frais de scolarisation d'un élève en classe élémentaire de l'Institution Sainte-Marie du Bourget, établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat
- **DIT** que le mandatement sera annuel après production auprès de la Ville de Dugny d'un état nominatif des élèves au 15 novembre de chaque année:
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents administratifs et comptables, visant à mandater la contribution financière de la Ville de Dugny auprès de l'Institution Sainte-Marie du Bourget, sise en Seine-Saint-Denis, au cours de l'année 2015 et suivantes
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section de fonctionnement du budget 2015 de la commune, et le seront aux budgets suivants.

Délibération n° 2015/61

Convention d'accueil des élèves de la Ville du Blanc-Mesnil pour l'année scolaire 2015/2016

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'intérêt du renouvellement d'une coopération entre les villes du Blanc-Mesnil au travers de la scolarisation d'élèves Blanc-Mesnilois à Dugny
- APPROUVE les termes de la convention de mise en place de coopération entre les Villes de Blanc-Mesnil et de Dugny portant sur la scolarisation d'élèves Blanc-Mesnilois à Dugny au titre de l'année 2015/2016, tels que présentés:
- PRECISE que pour l'année scolaire 2015/2016 la commune de Dugny peut accueillir un maximum de douze nouveaux élèves.:
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise en place de coopération entre les Villes de Blanc-Mesnil et de Dugny portant sur la scolarisation d'élèves Blanc-Mesnilois à Dugny au titre de l'année 2015/2016
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2015 de la Ville, par actes comptables

Délibération n° 2015/62

Questions diverses

Monsieur le Maire annonce les évènements à venir :

- 30 mai : Spectacle à l'occasion de la fête des mères
- 6 juin : Dugny fête ses quartiers
- 13 juin : Concert de Louis Bertignac
- 18 juin : Cérémonie
- 21 juin : Fête de la Musique
- 22 juin : Conseil municipal
- 27 juin : Inauguration de l'école Nelson Mandela et dévoilement de la plaque

Monsieur le Maire annonce également la tenue du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace et l'organisation du déplacement des élèves.

Les détails de cette organisation sont précisés par monsieur Abdelaziz GUEMICHE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la tenue, à Dugny, de la COP 21 du 30 novembre au 13 décembre prochains.

Madame Séverine LEVE soulève la réussite de la mission emploi avec l'embauche d'une cinquième dugnysienne.

Monsieur Abdelaziz GUEMICHE soulève les soucis relatifs aux ouvertures de classes et à la sectorisation des écoles.

Monsieur France BOULAY fait une allocution concernant le projet Central Park et la révision du plan local d'urbanisme prévue pour la Ville de Dugny.

Monsieur Faouzi GUELLIL aborde la question du déplacement des élèves durant le SIAE, ainsi que le Château de Chincé.

La séance est levée à 20h40

Fait à Dugny, le 27 mai 2015

Le Maire

Den André VEYSSIERE